



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique et d'autorisation de travaux miniers dans le cadre de la construction des nouveaux locaux de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 au 10, avenue de Saint Mandé à Paris 12^{ème} arrondissement présentée au titre du code minier par l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF).

En exécution d'un arrêté de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, l'enquête publique unique relative à une demande **d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique et d'autorisation de travaux miniers** dans le cadre de la construction des nouveaux locaux de **l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3** au 10, avenue de Saint Mandé à Paris 12^{ème} arrondissement, sera ouverte du **mercredi 7 juin 2017 à 9h au jeudi 6 juillet 2017 à 19h**, soit pendant 30 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique), 5 rue Leblanc 75015 Paris où un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à la disposition du public via le site internet dédié à l'adresse : <https://www.enquetepublique-geothermie-nation-up3.fr> au plus tard à la date d'ouverture de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier d'enquête, sera déposé et mis à la disposition du public dans les lieux d'enquête suivants :

- la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête, 5 rue Leblanc 75015 Paris, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,

- la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris au 130 avenue Daumesnil les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 17h, les jeudis de 8h30 à 19h30 et le samedi 17 juin de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris et au siège de l'enquête aux jours et horaires indiqués ci-dessus.

Ces observations et propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur Roger LEHMANN, ingénieur électricien « Supelec », retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Un registre électronique sera également mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête, soit **du mercredi 7 juin 2017 à 9h au jeudi 6 juillet 2017 à 19h** via le site internet dédié à l'adresse : <https://www.enquetepublique-geothermie-nation-up3.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris aux jours et aux heures suivants :

Mercredi 7 juin 2017	de 9h-12h
Samedi 17 juin 2017	de 9h-12h
Jeudi 6 juillet 2017	de 16h-19h

L'établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (EPAURIF) est le maître d'ouvrage du projet. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'information pourront être adressées à EPAURIF, à l'attention de Madame Anne-Lise BARDEY-BOURGE, directrice de projets, ou Madame Sandra PAOLI, responsable d'opérations, direction de la construction n°2 - 103 rue Réaumur, 75002 Paris ou contacter le 01 53 10 51 05.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents sera tenue à la disposition du public pendant un an, à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris et au siège de l'enquête.

De même, ces documents seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>.

Toute personne intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique) située 5, rue Leblanc, 75015 Paris.

A l'issue de l'enquête publique et sous réserve des résultats de celle-ci, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris prendra par arrêté une décision d'autorisations ou de refus à la demande présentée par EPAURIF relative à la recherche d'un gîte géothermique et aux travaux miniers.